

Epigraphe

*Dieu est la source de toute intelligence et de toute sagesse.
Il permet toute chose en son temps.*

In mémoriam

*A mon Père Kwamba Kabelu Joseph qui nous a
quitté si tôt cette terre des hommes sans jouir du fruit de ses
efforts et sacrifices.*

Dédicace

A ma mère Lusamba Katubilondi Alphonsine pour tout ce que vous avez fait pour moi depuis mon enfance jusqu'à ce jour.

Que ce travail soit la consécration de vos efforts et sacrifices.

A notre oncle paternel Anaclét Tubufuille,

A mes tantes paternelles et maternelles Ngolela Louise, Mukundji.

A mes sœurs : Ngalula Tshanda Maguy, Xena babu Diane

A mes neveux et nièces : Shungu Laurent, Lusamba Laura, Mike.

A ma future épouse Bambi Mbuyi Elodie pour tous ce quelle représente de meilleur dans ma vie et à notre progéniture.

Avant propos

Cette analyse sur la problématique du renouvellement des immobilisations corporelles à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) s'inscrit dans le cadre de notre travail de fin de cycle de Graduat.

Tout dire source thème s'est avéré que peu difficile. Mais en dire l'essentiel a été par contre, possible. Et nous l'avons fait grâce à l'encadrement combien efficace du Chef de Travaux TANGI, il a bien voulu accepter la direction de ce travail malgré ses nombreuses occupations scientifiques que familiales.

Nous le remercions très sincèrement et lui exprimons de nos sentiments de profonde gratitude.

Nous adressons également les mêmes remerciements à Monsieur **MONGOMBA NGANDI** qui, par ses avis et considérations a contribué à la réussite de cette rédaction.

Nos pensées se tournent également au corps professoral, aux autorités académiques et au personnel administratif pour tout ce qu'ils ont fait pour notre formation. Nous les remercions également très sincèrement.

Soyez rassurés, chers messieurs et dames, vous n'avez pas semé dans le roc !

Nous avons une dette plus ancienne et plus générale envers nos enseignements de l'école primaire, secondaire et des humanités.

Leur contribution a été déterminante pour la suite de notre parcours académique. Nous les remercions également du fond de cœur.

REMERCIEMENT

Ce travail n'aurait pu se réaliser sans le concours matériel et moral des parents, frères et sœurs, amis et connaissances.

Nous pensons particulièrement à nos jeunes sœurs NGALULA TSHIANDA Maguy, Kena Babu Diane pour leur soutien tant moral que matériel.

Nous remercions également la tante Louise NGOLELA, l'oncle Anaclet TUBUFUILE.

A nos amis Bachelard TSHIKURU, Patrick WILANGI, Serge KUILA, Kabasele Denis, Jean Claude Mbuyi, Germain Musumayi.

Trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour leur encadrement et soutien.

Nous ne pouvons pas terminer sans remercier nos amis de l'ISC/Gombe avec qui nous avons passé des moments de joie et d'angoisse, notamment : Claude Masuta, Raoul LINGANGA, MBUMBA Seth, Etambalako Jolimack, Rodrigue Boyika, Maria Mafuta à qui nous disons grand merci !

José Kabelu Kabiena

INTRODUCTION GENERALE

I. PROBLEMATIQUE

L'économie de l'entreprise nous apprend que les fondateurs d'entreprise cherchent, en premier lieu, à s'assurer de la possibilité de succès (de profit) de l'entreprise qu'ils vont créer va-t-elle oui ou non leur permettre de gagner de l'argent ?

Une fois convaincus de la rentabilité de l'entreprise à créer, ils cherchent alors à évaluer le capital dont ils auront besoin pour concrétiser leur ambition. Ce capital fixe qui nous intéresse particulièrement ici, comprend des valeurs engagées ou acquises pour être conservées, pour en faire usage, et non dans le but de les revendre ou de les transformer.

Ce sont des biens qui aident à bien gérer l'entreprise, qui facilitent les opérations. Ils sont connus généralement sous le nom des valeurs immobilisées.

Notons cependant que, malgré qu'elles sont appelées valeurs immobilisées, elles se déprécient à l'usage. On peut les entretenir, mais l'entretien ne les soustrait pas aux atteintes irrévocables de la vétusté mais vise à faire en sorte qu'elles vivent pendant le temps imparti. Les immobilisations ne se déprécient pas seulement du fait de la vétusté. Il y a aussi l'influence des progrès techniques et de la mode.

Qu'à cela ne tienne, cette perte progressive des valeurs suite à l'usage, doit être évaluée et enregistrée. Elle se nomme amortissement.

Elle requise dans la perspective du renouvellement, après expiration du délai prévu de l'immobilisation.

Ainsi, sur base des états financiers que la direction la RTNC va nous fournir, nous essayeront de répondre aux questions suivantes ;

- a) La Radiotélévision Nationale Congolaise suit-elle la dépréciation de son actif immobilisé ?
- b) La Radiotélévision Nationale Congolaise dispose-t-elle d'une politique de renouvellement des immobilisations ?
- c) Qu'en est-il du fonds d'amortissement à la Radiotélévision Nationale Congolaise ?

Ces trois questions constituent la toile de fond de notre étude.

Les lignes qui suivent, nous permettront d'y trouver des réponses appropriées.

2. Hypothèse de travail

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle que la Radio Télévision Nationale Congolaise amorti effectivement ses immobilisations, mais ne dispose ni d'une politique de renouvellement des immobilisations, ni d'un fonds d'amortissement.

3. Les choix et intérêt du sujet

Nous avons porté notre choix sur ce sujet pour répondre aux impératifs de recherche dans le domaine de spécialité qu'imposent les règlements académiques à tout étudiant finaliste d'un cycle universitaire.

Certes, la rédaction de ce sujet nous a permis d'approfondir nos connaissances en comptabilité générale et en analyse financière.

4. Délimitation spatio-temporelle du sujet

Comme l'exige la tradition scientifique, nous avons limité notre sujet dans le temps et dans l'espace. Dans l'espace, il nous reviendra d'étudier la problématique de la gestion et du renouvellement des immobilisations corporelles dans une entreprise publique bien connue, la Radio Télévision Nationale Congolaise, RTNC en sigle.

Dans le temps, notre réflexion a porté sur trois ans, soit de 2009 à 2011.

5. méthodes et techniques utilisées

Pour la rédaction de ce travail nous avons recourue aux méthodes et techniques suivantes :

a. Méthode

Nous avons utilisé la méthode descriptive et analytique.

La méthode descriptive nous a permis de décrire l'état des immobilisations de la Radio Télévision Nationale Congolaise tandis que la méthode analytique nous a permis, au vu des ratios de vétusté notamment, d'analyser la longévité des immobilisations et la problématique des leur renouvellement.

b. Techniques

Nous avons fait usage des techniques documentaire et d'interview. La technique documentaire nous a permis d'épuiser le maximum d'informations dans des ouvrages, notes de cours, syllabus et autres publications en rapport avec notre sujet.

Par contre, la technique d'interview nous a permis de compléter nos informations par des réponses aux questions orales que nous avons posées aux agents et cadres de la Radio Télévision Nationale Congolaise.

6. canevas

Hormis l'introduction et la conclusion, notre travail comporte deux parties. La première est intitulée approche théorique de l'étude comprend deux chapitres. Le premier chapitre traite de généralités sur les immobilisations et le deuxième chapitre porte sur l'étude des amortissements pour dépréciation.

La deuxième partie est intitulée approche pratique de l'étude présente la Radio Télévision Nationale Congolaise dans son troisième chapitre parle de la présentation de la RTNC et la

quatrième chapitre porte sur la problématique de la gestion et du renouvellement des immobilisations corporelles au sein de la Radio Télévision Nationale Congolaise.

CHAPITRE I : GENERALITES DUR LES IMMOBILISATION

Les immobilisations sont des biens durables acquis ou créés non dans un but spéculatif, mais pour favoriser dans l'immédiat la réalisation de l'objet commercial de l'entreprise. A ce titre, elles constituent un investissement.

SECTION 1 : Notions d'investissement

1. Définition¹

L'investissement est défini sous un triple aspect.

a. Aspect économique

L'investissement est la création ou l'acquisition d'un capital fixe : c'est-à-dire une accumulation de facteurs physiques, principalement de production et commercialisation.

b. Aspect financier

L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actifs industriels ou financiers, c'est une décision d'immobilisation des capitaux, c'est-à-dire, l'engager à une dépense immédiate dans le but d'entretenir un gain sur plusieurs périodes successives.

Cette conception élargit sensiblement la notion d'investissement. Elle concerne non seulement les dépenses de création d'actifs physiques et financiers, mais toutes les dépenses qui ne contribuent pas immédiatement : formation du personnel, recherche et développement.

c. Aspect comptable

La notion d'investissement est directement rattachée à l'affectation de dépense aux rubriques d'affectif immobilisé.

En pratique, l'entreprise va le plus souvent élargir le point de vue comptable en se penchant sur le critère

¹ 1P. CONSO : La gestion financière de l'entreprise, éd. DUNOD. Paris, 1989, p.416

d'immobilisation des capitaux à long terme. (Propres et empruntés).

Elle range alors dans les investissements, outre les immobilisations, les besoins de financements du cycle d'exploitation et les pertes inhérentes du lancement de nouvelles activités.

2. IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS

L'investissement est l'acte premier que accomplit tout entrepreneur dans le premier temps, parce qu'il s'agit de l'investissement initial ou d'un investissement d'expansion, de modernisation ou simplement de remplacement, il engage l'avenir de l'entreprise.²

Aussi, l'investissement est-il l'acte essentiel de l'entrepreneur et surtout l'investissement au sens strict l'immobilisation, par ce qu'il oriente produit, par tel procédé, le choix du produit, du procédé de fabrication conditionnant la réussite au l'échec de l'entreprise, sa prospérité ou sa ruine. Les choix des hommes qui auront à diriger sont aussi importants dans l'entreprise.

3. Les différents types d'investissements³

Il y a trois catégories d'investissements :

- L'investissement industriel
- L'investissement financier
- L'investissement l'immobiliser

a. L'investissement industriel

C'est un investissement destiné à la production des biens et services.

Ex : construction d'une usine brassicole, ou tabassicole.

² Société royale chambre Belge des comptables C.B.C-Bruxelles : Investissement, le coût de financement et la politique de dividende, p.IIV IVa-1

³ LOFELE BOMPONGE cours de gestion financière, 3^e graduat, ISC-Kinshasa, 2005-2006, p.72-73

b. L'investissement financier

C'est un investissement qui consiste à l'acquisition de participation dans les entreprises.

c. L'investissement immobilier

C'est un investissement qui consiste à l'acquisition ou la construction des immeubles résidentiels. Rappelons qu'il s'agit de l'investissement industriel qu'on distingue.

1. Les investissements d'innovation

Ce sont des investissements qui visent la mise au point des nouveaux produits ou nouveaux procédés de fabrication de produits et qui apportent les changements substantiels aux produits existants. Ce sont les investissements offensifs qui visent à prendre la part du marché des concurrents.

2. Les investissements de capacité

Ce sont ceux qui visent l'augmentation de la production ou chiffre d'affaires.

Ils sont offensifs et s'attaquent à la concurrence. C'est le cas lorsque l'entreprise veut grandir ses usines et produire d'avantage pour gagner plus, elle doit créer d'autres débouchés ou d'autres marchés.

3. Les investissements de productivité

Ce sont des investissements qui visent à réduire les coûts de production de l'entreprise et des dépenses de la part du marché. Ce sont les investissements de rationalisation ou de modernisation.

Ils sont des investissements défensif c'est-à-dire l'entreprise cherche à produire mieux aux moindres coûts. Ce sont les investissements qui coûtent extrêmement chers.

4. Les investissements stratégiques

Ce sont des investissements dont la rentabilité propre est difficile à calculer mais qui correspondent aux objectifs de la politique générale de l'entreprise (sécurité de l'entreprise, préoccupation sociale).

SECTION 2 : NOTIONS DES IMMOBILISATIONS

A la lumière de ce qui vient d'être dit, nous pouvons affirmer que l'investissement comprend l'ensemble des valeurs actives d'une entreprise. Mais de façon restrictive, les investissements s'apparentent plutôt aux valeurs immobilisées.

1. Définition des immobilisations

L'immobilisation est un bien dont l'utilisation est un bien dont l'utilisation est durable et répétitive, un élément dont l'entreprise se sert durablement pour financer ses dépenses.⁴

Elle est un bien corporel et incorporel dont l'entreprise est propriétaire et qui a trois caractéristiques essentielles ;

- ❖ Son utilisation est durable ;
- ❖ Son utilisation est répétitive ;
- ❖ Sa valeur est non négligeable (ou le prix est élevé)

Les valeurs immobilisées regroupent les biens de toute matière, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels ainsi que les valeurs financières acquises ou transformées, mais pour être utilisés d'une manière durable comme instrument d'exploitation.⁵

Elles sont représentées par la classe 2 dans le plan comptable congolais et comprend toutes les immobilisations se trouvant dans le patrimoine de l'entreprise qu'elles soient affectées ou non aux opérations professionnelles et même si elles sont encore en service ou susceptibles d'être cédées.

⁴ WWW.Wikipedia.org, cours gratuit de comptabilité.

⁵ CPGC : plan comptable général Congolais, 1^{ère} éd.1978

Elle comprend alors le mobilier de bureau, les bâtiments, le matériel de transport, les terrains, les brevets, les titres de participations, les fonds de commerce, les machines, les titres mobilières, les immeubles.

Nous pouvons donc parler de biens matériels et droits acquis par l'entreprise pour son infrastructure et pour réaliser son Object social. Elles sont destinées à être gardées et restées pendant plus d'une année.

Généralement, les valeurs immobilisées ne sont vendues (cédées) qu'à la liquidation de l'entreprise. Ou occasionnellement quand elles cessent d'avoir une valeur économique dans l'entreprise.

Ce sont des postes d'actifs les moins liquidés parce qu'ils ne sont pas directement transformables en argent liquide.

Place des valeurs immobilisées au bilan :

Actif	Passif
Actif immobilisé	Capitaux propres
Eléments dont l'entreprise se sert durablement pour activer son objet social (immobilisation corporelles incorporelles et financières)	Capitaux qui restent durablement en permanence à la disposition de l'entreprise (capital social, résultat).
Actif circulant Bons et créances n'ayant pas restées durablement dans l'entreprise (stock, banque, caisse,...)	Dettes financières (moyen et long terme) dettes créées à l'exploitation et qui sont constatées pour une durée longue, supérieure à un an. Dettes d'exploitation (un an et qui sont rapidement remboursées, dettes circulantes).

2. Catégorisation des valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées comprennent les immobilisations dites : incorporelles, les immobilisations corporelles et les immobilisations financières ou valeurs engagées.⁶

1. Les immobilisations incorporelles

Le plan comptable général congolais enregistre les mouvements de ces immobilisations dans le compte 20.

Ce compte enregistre des éléments incorporels existants ou en cours de contribution et destinés d'une manière durable directement ou indirectement. Il concerne les actifs réels suivants :

Le fonds de commerce, le droit de bail, les brevets, les licences, marques procédées, modèles, dessins, concessions, droits de concession sur terrain et les études et recherches immobilisations.

⁶ P.V. KINZONZI M et C.PEROCHO : comptabilité générale élémentaire, tomel, édition Foucher et cpcc, paris 1989, p.65

C'est à ce titre que les terrains acquis par les entreprises privées sont enregistrés dans le compte 20 par le fait que sol et le sous-sol appartient à l'Etat.

Les immobilisations incorporelles possèdent une valeur objective d'échange et exercent une influence durable sur l'exploitation. Les immobilisations incorporelles posent les problèmes d'évaluation les plus délicats.

2. Les immobilisations corporelles

Ce sont les choses sur les quelles s'exerce un droit de propriété comme pour les immobilisations incorporelles les biens classés en immobilisations corporelles sont uniquement ceux dont l'entreprise est propriétaire.

Les immobilisations corporelles sont constituées des biens acquis ou créés par l'entreprise, non pour être vendus ou transformés, mais pour être utilisés d'une manière durable en tant qu'outil de production. Ils comprennent les biens fixes corporels suivants.

a. Compte « 21 terrains »

Il enregistre uniquement la valeur des terrains domaniaux affectés par l'Etat congolais à un agent économique public.

Il constitue une immobilisation non amortissable.

b. Compte « 22 autres immobilisations corporelles »

Ce compte enregistre les mouvements des autres immobilisations corporelles ci-après :

Les immeubles non résidentiels, immeubles de rapport, autres constructions de travaux de mise en valeur des terres et d'aménagement des plantations pérennes, matériels de transport mobilier, machine et autres matériels, immobilisation animale.

C'est dans ce compte que les matériels d'emballage (emballages immobilisés) utilisés par l'entreprise pour ses besoins internes figurant au bilan pour leurs valeurs d'acquisition ou pour leurs coût de production, qui représentant la valeur d'origine.

Il sera donc amorti, il est le matériel réservé au logement et au conditionnement des matières, produits et marchandises, n'est pas destiné à être livré aux clients.

c. Compte « 23. Immobilisations corporelles en cours »

Ce compte en reste de valeurs des immobilisations corporelles non déterminées, appartenant à l'agent économique à la clôture de la période. Si ces immobilisations sont construites ou fabriquées par l'entreprise elle-même, ou va inscrire dans les comptes des charges respectives (classe 6) toutes les dépenses effectivement engagées au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amortissables. Une fois achetées, elles sont virées aux comptes des autres immobilisations corporelles et commencent à être amorties.

3. Les immobilisations financières

Ce sont des droits et obligations acquis par l'entreprise pour atteindre son objet social.

On peut citer à titre exemplatif, la participation, les titres à plus an, les prêts à plus d'un an, etc...

Ces valeurs financières de l'entreprise sont disposées à un endroit précis non pas pour circuler mais pour rester durablement, tel est le cas par exemple ; de l'entreprise qui dispose d'une participation dans le capital de l'autre (action, obligation).

CHAPITRE II : CONSIDERATIONS SUR LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION.

Toutes les immobilisations corporelles mises au service d'une entreprise sont généralement guettées par une dépréciation de valeur. Celle-ci est du en ordre principale à la vétuste, mais l'influence des facteurs techniques et économique n'est pas non plus négligeable. Ainsi cette perte de valeur d'usage doit être constatée sur le plan comptable c'est l'amortissement.

Section 1. Notions sur les amortissements

1. Définition

L'amortissement pour dépréciation est la constatations capable d'un amortissement de valeur d'un élément d'actif résultat de l'usage des temps, de changement de technique et de toute autre cause.

En raison de difficultés de mesure de cet amortissement l'amortissement consiste généralement, dans l'étalement de la valeur de biens amortissables sur leur durée probable de biens amortissables de vie, cet étalement prend le nom de « plan d'amortissement » il peut être calculé suivant diverses modalités.⁷

2. Eléments amortissables

Ce ne sont pas toutes les valeurs immobilisées qui sont soumises à l'opération d'amortissement.

Ce sont seulement celles qui subissent de manière permanente ou constate, une dépréciation due à l'utilisation effective, à la vétusté ou au progrès technique à ce titre, les amortissements ne doivent être actés que pour les immobilisations effectivement en exploitation.⁸

⁷ C PEROCHON : comptabilité Générale, Ed. Faucher, Paris, 1995, P.286.

⁸ Bet'on LOKOTUZOLANA et Louis SAMBA ZAMAMBU : Comptabilité Analytique, Afrique collection, Kinshasa 2000/P.377

Les immobilisations en cours, dans leur état, ne sont pas amortissables sauf s'il advient qu'une partie de l'immobilisation en cours soit mis en service, seulement ce comportement devra subir de processus normal d'amortissement, encore faudra-t-il résoudre le problème correct de la partie mise en service.⁹

3. Terminologie¹⁰

- a. Le prix d'acquisition d'une immobilisation amortissable qui figure au débit du compte d'une immobilisation correspondant est appelé valeur d'entrée, cette valeur d'entrée est le coût d'achat de l'immobilisation formée.
- Du prix d'achat (hors TVA)
 - De frais accessoires : transport, pose et montages droit de douane...

Les droits fiscaux de mutation, les honoraires, les actes en sont exclus et sont donc comptabilisés dans les charges de l'exercice (ou étalés sur plusieurs exercices).

Pour les biens fabriqués par l'entreprise et conservés en immobilisations (production immobilisée), la valeur d'entrée est le coût de production.

- b. Le Plan Comptable Général Congolais(PCGC) appelé valeur comptable (ou valeur comptable nette) la différence entre la valeur d'entrée et le total des amortissements effectives.
- c. Annuité d'amortissement l'annuité d'amortissement d'une immobilisation est le montant de l'amortissement effectif à la fin d'un exercice donné.
- d. Taux d'amortissement : on calcule souvent l'annuité d'amortissement en multipliant la valeur d'entrée (ou la valeur comptable nette) par un coefficient constant exprimé sous forme d'une fraction ou d'un pourcentage appelé taux d'amortissement.

⁹ Idem. P.404

¹⁰ C PEROCHUN : Op. Cit. P.287.

Section 2 : Le calcul des amortissements.¹¹

1. Principes, difficultés, plan d'amortissement

Le calcul des annuités d'amortissement est délicat, car il repose sur une estimation de dépréciation du bien, laquelle est fonction aussi bien d'éléments externes à l'entreprise, d'ordre générale progrès, évolution des marchés, conjoncture économiques..., quels éléments propres à cette entreprise (durée d'utilisation effective, mode d'utilisation...)

Le montant de l'amortissement annuel d'une immobilisation dépend en effet :

- De la valeur initiale ou valeur d'entrée (E)
- De la valeur finale de vie d'utilisation de bien, dans la plus part des cas, on retient à priori, une durée égale à l'issue de laquelle la valeur résiduelle est très faible et peut, par simplification être considérée comme nulle.

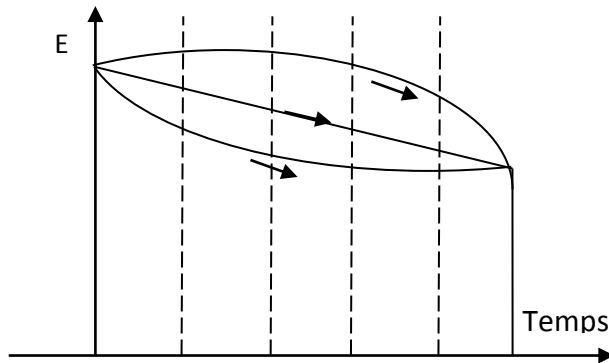
Néanmoins, dans bien de cas, l'entreprise à l'intérêt à tenir compte d'une durée d'utilisation $U < V$ (durée de vie) si la politique de renouvellement de ses équipements se fait ces bases.

Le plan d'amortissement, établi lors de l'entrée en service du bilan, traduit le choix et les solutions : c'est un prévisionnels de réductions de valeur du bilan et des annuités d'amortissement successives.

¹¹ C PEROCHUN : Op. Cit. PP.288-296

Schéma de la problématique du calcul de l'amortissement

Valeur comptable du bilan

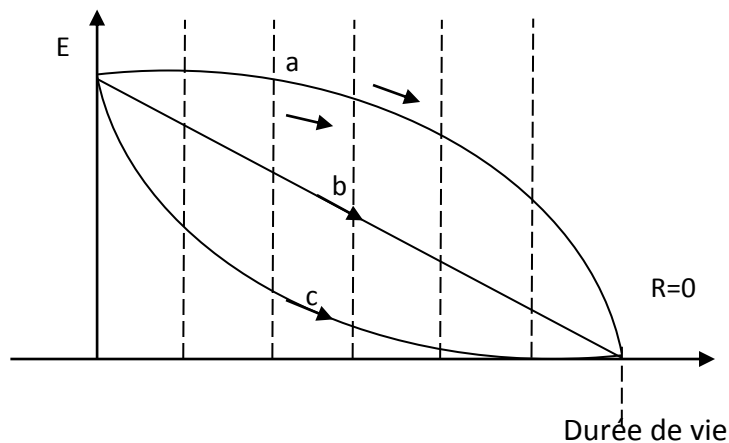


Durée d'utilisation prévue

E = valeur d'entrée (connue)

R= Valeur résiduelle (estimée) au bout de la durée d'utilisation prévue (supposée inférieure à la durée de vie)

a,b,c solutions possibles.



E= valeur d'entrée (connue)

R= valeur résiduelle considéré comme nulle, enfin de la durée de vie probable »

a,b,c solutions possibles

a : amortissement progressif

b : amortissement constant

c : amortissement dégressif

On constate aussi le caractère incertain de montant de l'amortissement annuel qui dépend fortement des choix de

l'entreprise (durée d'utilisation, « schéma » retenu progressif, linéaire,...) et de l'estimation de R ou de U.

Le choix du plan d'amortissement est de choix de gestion de dirigeants...qui doit être fondé sur une rationalité économique (amortissement « économique », justifie, nécessaire à l'obtention d'une image fidèle).

Le plus souvent dans un souci de simplification de ce problème, on établit un plan d'amortissement sur base de la durée probable de vie du bien, et d'une valeur résiduelle. Nulle à l'issue de ce laps de temps.

Cette hypothèse est implicite dans la majorité des problèmes d'examen, sauf précision contraires de l'énoncé.

Aspect fiscal de l'amortissement

En raison de l'incertitude qui entoure l'amortissement administration fiscale est amené à définir les durées de vie et les taux d'amortissements qui en découlent.

Ces solutions « fiscales » ne touche qu'indirectement la comptabilité qui se doit enregistrer l'amortissement économique, justifiant, nonobstant les solutions différentes retenues par le fixe.

2. Modalité d'amortissement

a. Calcul sur base de la durée de vie

Le plus souvent, l'entreprise retient l'hypothèse d'une vie d'utilisation égale à la durée de vie, avec $R=0$. Ces durées de vie probables sont appréciées sur le plan économique : (durée de vie économique) plus que sur le plan technique, ainsi retient on durée de vie de quatre à cinq ans pour un véhicule, alors même que, techniquement, il pourrait être utilisé six ou sept ans.

Les durées de vie probables sont très variables selon la nature des biens amortissables, de deux à trois ans pour certains

matériels légers, à dix ans pour des matériels lourds installations, voir 50 ans l'immeubles.

b. Fixation d'une valeur résiduelle nulle

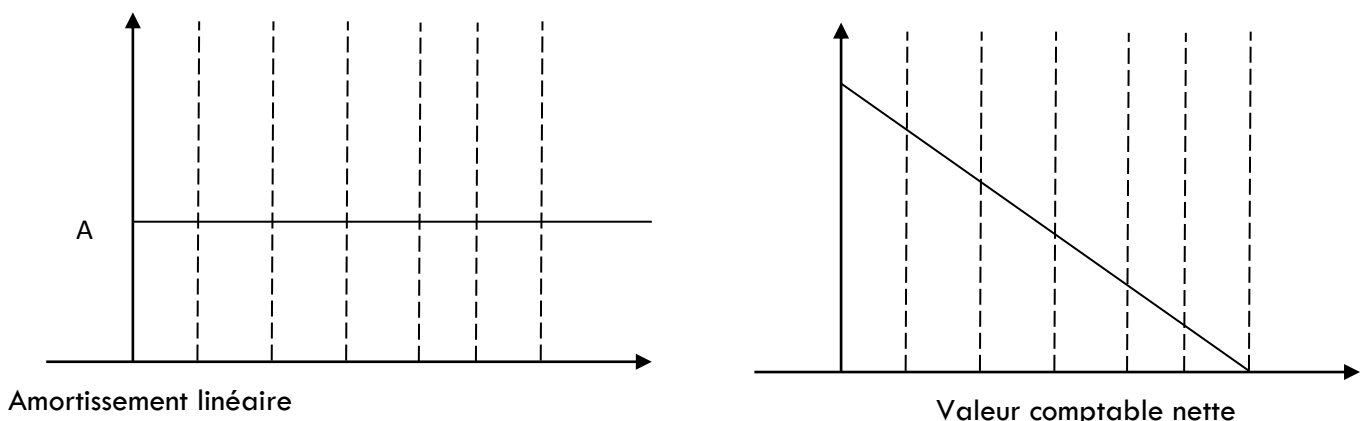
Cette simplification est commode et ne font pas sensiblement les calculs : en fait, il est rare que la valeur résiduelle soit exactement égale à nulle.

- Elle est souvent positive mais faible (prix de revente) sur une marché de l'occasion, valeur, « à la cosse »)
- Parfois elle est négative, si le remplacement entraîne des frais spécifiques de la démolition et transport.

c. Choix d'une modalité

Les modalités calcul « du chemin » faisant passer la valeur de V à K (cf schéma ci-dessus) sont diverses :

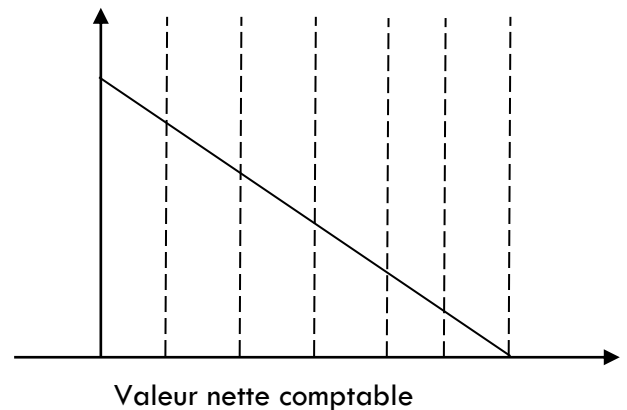
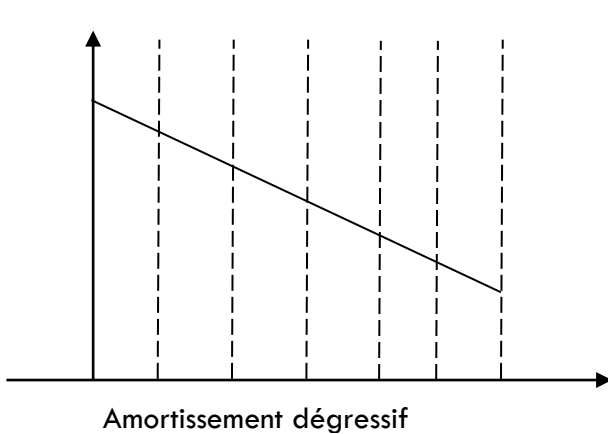
- Amortissement constant, qui correspondant à une chute de valeur régulière, constante donc « linéaire » d'un exercice à l'autre, les schémas des amortissements annuels et des valeurs comptables nettes successives sont les suivants :
- Amortissement progressif, plus fort en fin de vu : rare, car il ne correspond qu'exceptionnellement à l'observation économique élémentaire.



- Amortissement dégressif, fréquemment pratiqués car les marchés de biens d'occasion, montrent qu'effectivement la

dépréciation des biens est plus forte au début qu'enfin de vie ;

- La dégressivité des amortissements peut être plus ou moins accentuée, elle se traduit par les graphiques suivants ; les modalités de la dégressivité peuvent être très variées.
- Dégressivité régulière (on dit alors : amortissement décroissant formant une progression arithmétique, dégressivité variable, liée par exemple à la « côte » du marché de biens d'occasions, dégressivité à 1) comme la prévoit par exemple ; la législation fiscale Française.



d. Cas particulier

Parfois, l'amortissement est calculé chaque année, à postérieure (et non plus par avance dans un plan d'amortissement) sur la base d'observation économique faite enfin d'exercices :

- Valeur vénale (prix de la vente potentielle) du bien sur base des « cours » d'un marché de l'occasion ou d'une côte (cas des automobiles, camions, tracteurs...), cette méthode peut apparaître comme une forme d'amortissement dégressif ;
- Niveau de l'utilisation durant l'exercice, nombre d'heures de marché d'une machine, nombre de kilomètres parcourus par un véhicule, etc...)

Dans ce cas, le « plan d'amortissement » ne peut alors de l'acquisition de bien, que faire référence à ce mode

particulier de calcul mais pré calculer les amortissements annuels, mais doit être prédéfini par chaque immobilisation lors de son entrée et ne peut ultérieurement être modifié (principe de permanence des méthodes)

Il doit en outre, être identique pour des biens des matières économiques et le mode semblables.

e. Utilisation pratique

L'amortissement linéaire est dans le mode le plus répandu, toutes fois, parce qu'il est fiscalement avantageux et économiquement acceptable, les entreprises utilisent, principalement pour les biens pour lesquels il est autorisé, l'amortissement dégressif.

Section 3 : Les méthodes d'amortissement¹²

Il existe plus de quatre façon de répartir le coût d'une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation, les quatre méthodes les mieux connues et les plus populaires :

- La méthode de l'amortissement linéaire ou constant ;
- La méthode de l'amortissement progressif ou croissant ;
- La méthode de l'amortissement proportionnelle ou variable ;
- La méthode de l'amortissement dégressif ou décroissant.

1. La méthode de l'amortissement linéaire

La méthode de l'amortissement linéaire consiste à calculer l'annuité d'amortissement en visant la valeur d'acquisition de l'immobilisation à amortir cette immobilisation sera utilisée.

Caractères de cette méthode

- Le taux d'amortissement est constant ;
- La base de calcul est constante, elle correspond à la valeur d'origine à amortir ;

¹² MUKALARIHIA a KAMBALE : Note de cours de Comptabilité Générale, 1^o Graduat, ISC-Kinshasa, 2005-2006

- L'amortissement coût à compter de la date de mis en service ;
- L'annuité d'amortissement est constante à l'exception de la première ou dernière annuité réduite prorata temporis.

Selon la date de mis en service, la période d'amortissement s'étend de la date de mis en service à la date de clôture de l'exercice est décomposée en jours (mois de 30 jours et année de 360 jours) et l'annuité est égale à :

$$A = \text{Valeur d'origine} \times \frac{\text{taux}}{100} \times \frac{\text{nombre de jours}}{360}$$

2. Méthode d'amortissement progressif

Selon cette méthode, il faut additionner les années au cours desquelles une immobilisation rendra service, si par exemple la durée d'utilisation est de 5 ans, on additionne les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 ce qui donne un total de 15. Ce total devient alors le dénominateur de fractions utilisées pour calculer l'amortissement annuel.

La numération de cette fraction est le chiffre des années pris dans l'ordre. Ainsi dans l'exercice précédent, les fractions utilisées pour chacun de ces cinq exercices sont dans l'ordre :

$$\frac{1}{15}, \frac{2}{15}, \frac{3}{15}, \frac{4}{15}, \frac{5}{15}$$

On peut également y arriver en appliquant les formules ci-après :

$$a_1 = \frac{2 U_0}{n(n+1)}$$
$$af = f * a_1$$

3. Méthode d'amortissement proportionnel

Il consiste à calculer l'annuité en fonction de service effectivement rendu par l'immobilisation à l'issue d'une année.

Formule

$$\text{Annuité} = \frac{V_0 * \text{service rendu}}{\text{service prévu}}$$

4. Méthode d'amortissement dégressif ou décroissant

L'amortissement dégressif ou décroissant a pour caractéristique d'imputer à chaque exercice un montant qui s'abaisse graduellement à mesure qu'approche le terme d'utilisation de l'immobilisation :

Cette méthode comprend trois variétés :

- La méthode de l'amortissement dégressif de la somme d'années ;
- La méthode de l'amortissement dégressif du % fixe sur la valeur nette comptable ou valeur de méthode du taux double ;
- La méthode de l'amortissement dégressif exceptionnel (dite parfois méthode mixte)

a. Méthode dégressive de la somme des années

Elle consiste à déterminer l'amortissement en fonction du montant à l'amortissement de l'immobilisation à l'aide d'un rapport dont le numérateur correspond au nombre d'années, y compris l'année en cours, qui doivent s'écouler d'ici à la fin de la durée d'utilisation, et dont le dénominateur est égal à la somme de nombres successifs représentant la durée d'utilisation en année.

b. Méthode dégressive du % fixe sur la valeur nette comptable

Elle consiste à calculer l'annuité d'amortissement en appliquant un taux constant à la valeur nette comptable (celle-ci correspond à la valeur d'origine pour le calcul de la première annuité)

Le taux constant est égal au produit du taux d'amortissement linéaire correspond à la durée normale d'utilisation de l'immobilisation par l'un de trois coefficients réglementaires suivants :

- 1,5 lorsque la durée normale d'utilisation est de 3 à 6 ans ;
- 2 lorsque cette durée est de 5 à 6 ans ;
- 2,5 lorsque cette durée est supérieure à 6 ans.

c. Méthode dégressive exceptionnelle

Cette variante est dite « exceptionnelle » car la Direction Générale des impôts (DGI), l'administration fiscale, ne l'autorise à titre d'aide fiscale à l'investissement qu'à certaines entreprises industrielles fabriquant les produits finis ou semi-ouvrés remplissant certaines conditions pour les éléments amortissables bien déterminés.

Peuvent donner lieu à l'amortissement dégressif exceptionnel ou mixte le bien d'équivalent acquis ou fabriqués par l'entreprise, tels :

- Les matériels ou outillages utilisés pour des opérations industrielles de fabrication, de transformation, d'extraction de transport à l'exclusion des véhicules du personnel ;
- Les matériels de manutention ou de lavage à l'exclusion des chariots métalliques (mis à la disposition des clients des magasins ;
- Les installations de sécurités, les installations productrices de vapeur, chaleur, énergie et froid industriel ;
- Les installations à caractère médico-social à l'exclusion des installations purement sociales d'ordre sportif ;
- Les matériels et les outillages utilisés à des opérations de recherche scientifique et technique ;
- Les installations de magasinage et des stockages ;

- Les immeubles et les matériels des entreprises immatériels, à l'exclusion de biens d'équipements des entreprises exerçant uniquement l'activité de restauration ou de cafetier ;
- Les machines agricoles et installations à l'élevage, hormis les bâtiments et terrains...

Les entreprises industrielles qui sont autorisées à appliquer cette méthode sont celles dont les ventes nettes à l'exportation représentent au moins 20% du chiffre d'affaires net global.

Certes, elles doivent remplir les conditions ci-après :

- Les éléments pour lesquels cette méthode est appliquée doivent être neufs ;
- La durée de vie probable de ces immobilisations doit être supérieure ou égale à 4 ans et inférieure à 20 ans.
- Le principe d'amortissement « prorata temporis » doit être respecté.
- Le taux dégressifs sont obtenus en multipliant les taux linéaires correspondants par :
 - 2 lorsque la durée de vie est de 4 ans ;
 - 2,5 lorsque la durée de vie est de 5 à 6 ans ;
 - 3 lorsque la durée de vie est de plus de 6 ans.

Les modalités de calcul pour cette méthode d'amortissement sont les suivantes :

L'immobilisation concernée est amortie de 60% au terme de la première année de sa mise ne service, bien entendu que le 60% sont appliqués sur la valeur d'origine ou réévaluée.

Pour le reste des années on applique à la lettre la méthode de l'amortissement dégressif % fixe sur la valeur nette comptable en utilisant les taux dégressif obtenus avec de coefficient indiqués ci-haut.

SECTION 4 : LA COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

Outre les comptes des immobilisations concernent, les comptes ci-après qui interviennent dans la comptabilisation des amortissements : « 28 amortissements et provisions pour dépréciation des comptes de la classe 2 », « 78 reprise sur amortissements et provisions » et « 88 mouvements des amortissements et provisions de la période ».

Les fonctionnements de comptes qui vont les intitulés ou les principes qui sont tirés du PCGC « Plan Comptable Général Congolais » dans les pages 47, 90, 100 et 113.

1. Compte 28 amortissements et provisions pour dépréciation des comptes de la classe 2

EST DEBITE	PAR LE CREDIT
1. Des variations en diminution des amortissements (et provision) pour dépréciation des comptes de la classe 2 2. La valeur des amortissements aux éléments entièrement amortis retirés de l'actif par mise hors service, mise à rebut ou disparition sans indemnité	1. Du compte 78 reprise sur amortissement (et provision ou du compte 88 mouvement des amortissements et provision de la période lorsque ce dernier est utilisé 2. Du compte d'immobilisation concerné 3. Du compte 84 résultat sur

Ce compte enregistre le montant des amortissements et des provisions afférents aux comptes de la valeur immobilisées et engagées.

2. Compte 68 dotations aux amortissements et aux provisions

Ce compte enregistre les charges « calculées » de la période qu'il s'agisse de consommation dues à l'usage.

On a l'obsolescence (amortissement), des couvertures de risques charges et pertes à prévoir ou de « manquant à encaisser » probables suite à dépréciation des éléments d'actif (provisions).

II EST DEBITE	PAR CREDIT
Du montant des dotations de la période Par crédit 1. Du compte 82 résultat brut d'exploitation et hors exportation 2. Du compte 83 résultat net d'exploitation et hors exploitation	Soit des comptes 18, 28, 38, 48,58 soit du compte 88 « mouvements des amortissements » (et des provisions) de la période lorsque ce dernier est utilisé Il est crédit 1. Du montant des dotations de la période aux provisions exigibles 2. Du montant des dotations de la période aux amortissements 3. Du montant des dotations de la période aux provisions exigibles et aux amortissements

3. Compte 78. Reprise sur amortissements et provisions

Ce compte enregistre la régularisation des amortissements (et des provisions) comptabilisées au cours des périodes antérieures. On utilise le plus souvent le compte hors exploitation.

Ses reprises sur amortissements permettent de ramener les amortissements à leur valeur normale si l'on constate qu'au cours des périodes antérieures amortissements excessifs.

Les reprises sur les provisions constatent soit la diminution de la provision existante ramenée à un montant inférieur soit sa réintégration dans les résultats de l'agent économique à la suite de sa réalisation ou de la disparition de sa raison d'être.

EST DEBITE	PAR LE CREDIT
<p>Soit de comptes 18, 28, 38,50 du compte 88 lorsque ce dernier est utilisé. Il est débité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Du montant des reprises de la période sur la provision exigible 2. Du montant des reprises de la période sur amortissements 3. Du montant des reprises de la période sur la provision non exigible 	<p>Des reprises sur amortissements des ajustements ou baisse des provisions et des provisions et des utilisations ou annulations des provisions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Du compte *82 résultat net hors exploitation 2. Du compte 83 résultat net d'exploitation et hors exploitation (exceptionnellement ou *83 résultat net hors exploitation) 3. Du compte * résultat net hors exploitation

4. Compte 88 mouvements des amortissements et provisions de la période

Ce compte enregistre les mouvements d'amortissements et de provisions de la période si l'agent économique choisit d'utiliser ce procédé.

Section 5 : Rôles de l'amortissement

L'amortissement joue quatre rôles à savoir : rôle comptable, rôle économique, rôle financier et rôle fiscal.¹³

1. Rôle comptable

L'amortissement constate la dépréciation des immobilisations amortissables et régularise ainsi le bilan, l'absence d'amortissement conduirait à un bilan inexact dont l'actif serait surestimé et résultat faussé (bénéfice fictif)

2. Rôle économique

L'amortissement permet de rattacher sur l'ensemble des exercices aux quels l'immobilisation servira à la consommation que représente l'utilisation de cette immobilisation.

Il est donc considéré comme la consommation progressive d'un facteur de producteur

3. Rôle financier

Le rôle financier de l'amortissement est de conserver les ressources nécessaires au renouvellement des immobilisations en exploitation.

4. Rôle fiscal

Dans la mesure où il est accepté par l'administration fiscale (DGI). Cet amortissement constitue une charge déductible de la base imposable.

¹³ J. Antoine et J.P Comil : *Lexique Thématique de la comptabilité Générale*, édition de Boeck, Universités Bruxelles.1998.9.9 226-227.

CHAPITRE III. PRESENTATION DE LA RADIO TELEVISION NATIONALE CONGOLAISE

3.0. Introduction

Dans ce chapitre, nous allons parler de la RTNC, de sa situation géographique, donner un aperçu historique des étapes qui ont abouti à sa création, de son statut juridique et des missions qui lui sont dévolues, de ses objectifs ainsi que de ses structures organisationnelles et fonctionnelles.

3.1. Situation géographique

La RTNC est située dans la commune de Lingwala au croisement des avenues Kabinda et de la Libération (ex. 24 novembre). La Cité de la voix du Peuple abrite ses studios de radio et de télévision ainsi que les bureaux de l'administration centrale.

Elle exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire national. Elle peut, moyennant l'autorisation de l'autorité de tutelle, ouvrir des Directions provinciales, des stations, des sous-stations, des agences et des bureaux en tous autres lieux de la République ou à l'étranger.

3.2. Aperçu historique

La Radio Congo-Belge a vu le jour en 1936 à Léopoldville suite à la demande des autorités coloniales. Elle servait comme une station relai qui recevait les émissions de Bruxelles et qui s'adressaient aux africains.

Ce service de radiodiffusion du Congo-Belge fut installé dans l'actuelle commune de la Gombe, jadis appelée KALINA.

En 1937, une station privée Radio-Léo est créée à l'initiative des missionnaires catholiques (les Jésuites) du Collège Albert premier, actuellement BOBOTO, pour une élite africaine toute dévouée à la base de musique classique.

En 1940, la guerre oblige le colonisateur belge à confisquer la station de la radiodiffusion des missionnaires. Ce fut la naissance officielle de la Radio Congo-Belge mais uniquement pour les blancs, aucun Congolais n'avait accès aux émissions de la radio. Le premier janvier 1949 eut lieu l'inauguration de la Radio Congo-Belge pour les africains (Congolais) et elle émettait chaque jour de 17 heures à 22 heures. Cette fois ci, le contenu des programmes était composé des bulletins d'informations et des émissions consacrées au savoir- vivre. Ces émissions étaient en principe diffusées en langues nationales (Lingala, Tshiluba, Swahili et Kikongo) pour la masse (autochtone) et en français pour les évolués.

A l'occasion de l'indépendance du Congo-Belge, le 30 juin 1960, les stations radio Congo-Belge pour africains et Radio Congo Belge pour européens furent fusionnées à une seule station de diffusion « La Radio Télévision Nationale Congolaise », RTNC laquelle fut installée à Léopoldville.¹⁴

De 1960 à 1965, la radiodiffusion devient l'instrument de l'unité nationale, cela grâce à son impact réel sur la masse. Mais, cela surtout en 1967 grâce à l'installation de plusieurs émetteurs, la radio peut enfin diffuser 24 heures sur 24 et atteindre presque tous les coins du pays. Cette période est caractérisée par l'évolution des mentalités, des conceptions et des intérêts des auditeurs grâce à l'impact de la radiodiffusion. Cette évolution se manifeste sur le plan démographique, intellectuel, social,

La télévision au Congo a vu le jour le 23 novembre 1967. En 1977, le Zaïre s'est doté d'un Complexe de radiodiffusion et de télévision le plus moderne, comprenant, à Kinshasa la Cité de la Voix du peuple (ex- Cité de la Voix du Zaïre), avec sept studios de télévision et quatorze studios de radio, huit stations provinciales reliées par satellite.

¹⁴ ALONGI J M, L'importance de Marketing dans une entreprise de la Presse, ISC, 2010

comme il était nécessaire de concevoir et de faire fonctionner un outil capable de répondre aux besoins considérables en personnel qualifié pour la RTNC (ex-OZRT), il a été ouvert en janvier 1978 un centre de formation aux métiers de la radio et de la télévision, le studio-école de la Voix du Zaïre (SEVOZA), actuellement Institut Congolais de l'Audiovisuel (I.C.A).

En 1981, l'ordonnance n° 81/050 plaçant la RTNC parmi les entreprises publiques fut signée. A l'avènement de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo AFDL le 17 mai 1997 et surtout la débaptisation du pays (Zaïre en Congo), l'appellation de l'Office Zaïrois de radiodiffusion et de Télévision changera en Radio Télévision Nationale Congolaise.

3.3. Statut et forme juridique

La Radio Télévision Nationale Congolaise, dans sa configuration actuelle, est un établissement public de l'Etat. Elle est régie par le décret n°09/031 du 02 décembre 2009 qui stipule en ses articles 1 et 2 ce qui suit :

Article 1^{er} : L'Office Zaïrois de Radio diffusion et de Télévision, en abrégé « OZRT », créé par l'ordonnance n° 81-050 du 02 avril 1981, est transformé en établissement public à caractère socio-culturel, doté de la personnalité juridique, appelé « Radio Télévision Nationale Congolaise », ci-après dénommé « la R.T.N.C ». Il est régi par la loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics et par le présent Décret.

Article 2 : La RTNC est ainsi subrogée dans les biens, droits, actions, actifs et passifs que détenait l'entreprise publique « Office Zaïrois de Radio diffusion et de Télévision » à la date de la signature du présent Décret. Elle est en outre subrogée, dans les mêmes conditions, purement et simplement, dans le bénéfice et la charge de tous contrats, obligations, engagements, conventions

quelconques existant dans le chef de l'entreprise publique « Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision ».

L'ensemble des liens corporels et incorporels ainsi que les créances nettes, tels qu'ils ressortent de derniers états financiers certifiés de l'entreprise publique « Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision », constituent la dotation de la RTNC.

Le patrimoine de la RTNC est constitué :

- de tous les biens, droits et obligations qui lui sont reconnus conformément à l'article 2 du présent Décret ;
- des équipements, matériels et autres biens acquis dans le cadre de l'exécution de sa mission ;
- de tous les biens, droits et obligations reconnus à l'Etat Congolais dans le domaine de la radiodiffusion et de télévision, avant et après l'entrée en vigueur de l'Ordonnance n° 81-050 du 02 avril 1981 portant création et statut de « l'Office Zaïrois de Radiodiffusion et Télévision » ;

Il peut s'accroître de toute acquisition propre jugée nécessaire pour fonctionnement, des apports ultérieurs que l'Etat pourra lui consentir et des réserves qui pourront lui être incorporées.

Les ressources de la RTNC proviennent

- de la redevance annuelle pour la consommation du service public de radiodiffusion et de télévision ;
- de la gestion du réseau de la télévision numérique terrestre (TNT) ;
- de la publicité, des productions cinématographiques et autres se rapportant à ses missions ;
- de l'administration de son patrimoine et des biens dont la gestion lui est confiée ;
- des subsides qui lui sont alloués par l'Etat ;
- des dons, legs et libéralités ;
- des ressources diverses et exceptionnelles.

3.4. Objectifs poursuivis

En créant la RTNC, l'Etat lui a confié deux objectifs, à savoir :¹⁵

- Un objectif social ;
- Un objectif économique

3.4.1 Objectifs sociaux

La RTNC a pour objet d'assurer le service public de radiodiffusion et de télévision conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A cet effet, elle est chargée notamment

- de réaliser la couverture des activités politiques, économiques et sociales ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre tout programme d'actions et toute production audiovisuelle en matière de radiodiffusion et de télévision ;
- de mener toute étude ou tout sondage visant l'amélioration qualitative de la radio et de la télévision à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- de réaliser la production nationale des programmes artistiques et éducatifs ; de produire et coproduire des œuvres et documents audiovisuels, de les commercialiser et de les diffuser sur les antennes et par tous les autres moyens audiovisuels, tant dans le pays qu'à l'étranger, pour contribuer au rayonnement de la culture et de la civilisation Congolaise ;
- d'assurer la production cinématographique et d'en assurer la commercialisation ;
- de conclure toute convention pour la production ou l'échange des programmes avec les administrations ou organismes intéressés ;
- de vulgariser les activités et les programmes d'actions des Institutions de la République Démocratique du Congo.

¹⁵ Ordonnance n°81/050 du 02.1981 portant création et statut de l'OZRT

3.4.2 Objectifs économiques

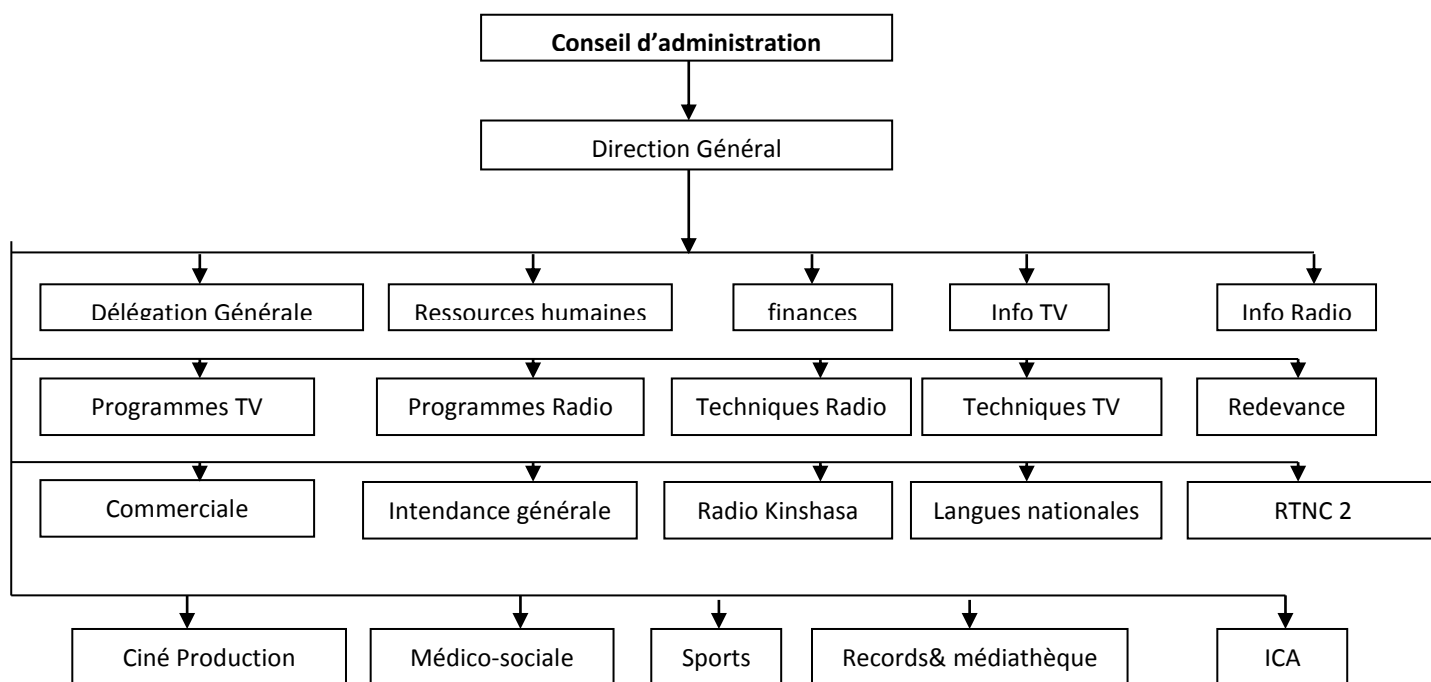
Depuis 1981 suivant l'ordonnance n° 81/050 créant l'office, la RTNC a eu pour objectif économique la production, la commercialisation et la vente des espaces publicitaires.

Parmi les missions lui assignées, la RTNC vend tant bien que mal ses services à la radio et la télévision et ce, en diffusant divers communiqués, messages et des spots publicitaires. C'est à travers les activités ci-haut mentionnées que la RTNC apparaît comme une grande entreprise de production, de commercialisation et de vente des espaces publicitaires et des spots.

3.5 Structures organiques & fonctionnelles de la RTNC

3.5.1 Structure organique

L'organigramme est un tableau hiérarchique qui, en donnant les directions et subdivisions, montre d'une part la répartition des responsabilités et d'autre part la localisation des responsabilités dans l'ensemble de l'entreprise.¹⁶



¹⁶ VERHULST A. Economie de l'Entreprise, éd. Centre de Recherche Pédagogique, Kinshasa, 1981, P. 36
Source : service du Personnel, Direction des Ressources Humaines/RTNC

3.5.2 Structure fonctionnelle

C'est la définition des attributions qu'exerce chaque poste de responsabilité dans la structure.

3.5.3 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe de conception, d'orientation, de contrôle et de décision de la RTNC.

Il définit la politique générale, détermine le programme d'activités, arrête le budget et approuve les états financiers de fin d'exercice.

Il fixe l'organigramme de la RTNC et le soumet pour approbation au Ministre de tutelle.

Il fixe, sur proposition de la Direction Générale, le cadre et le statut du Personnel et le soumet pour approbation au Ministre de tutelle.

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres au maximum, en ce compris le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration se réunit trimestriellement en séance ordinaire, sur convocation de son Président.

Il peut être convoqué en séance extraordinaire par son Président, sur un ordre du jour déterminé, à la demande du Ministre de tutelle, chaque fois que l'intérêt de la RTNC l'exige.

3.5.4 La Direction Générale

La Direction Générale est dirigée par le Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, tous deux nommés, relevés de leurs fonctions et, le cas échéant, révoqués par Ordonnance du président de la République, sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des Ministres.

Le Directeur Général et le Directeur Général adjoint sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois.

Ils ne peuvent être suspendus à titre conservatoire que par Arrêté du Ministre de tutelle qui en informe le Gouvernement.

La Direction Générale exécute les décisions du Conseil d'Administration et assure la gestion courante de la RTNC. Elle exécute le budget, élabore les états financiers et dirige l'ensemble des services.

3.5.5 Le Collège de Commissaires aux Comptes

Le contrôle des opérations financières de la RTNC est assuré par un Collège de Commissaires aux Comptes.

Celui-ci est composé de deux personnes issues des structures professionnelles distinctes et justifiant des connaissances techniques et professionnelles éprouvées.

3.5.6 Les activités des Directions de l'administration centrale

Pour accomplir les missions dévolues à l'objet social et commercial de sa personnalité juridique, La RTNC agit à travers 20 Directions Centrales subdivisées en Sous-Directions, Services, Sections et Cellules. La RTNC est également représentée dans les chefs-lieux des provinces (stations provinciales).

Ci-dessous, une description sommaire relative aux activités de chaque Direction.

1. La Direction Générale

Cette Direction est chargée de la centralisation des documents émanant des autres Directions. C'est aussi le cabinet du Directeur Général de la RTNC.

2. Direction des Ressources Humaines

Elle s'occupe de la gestion du Personnel, de l'engagement et du reclassement des agents, de la gestion des approvisionnements (achats, économat et distribution d'outils de travail) ; elle est également chargée du suivi de la carrière des agents et de leur rémunération.

3. Direction Financière

- Elle gère les ressources financières de la RTNC. Elle est chargée de
- dresser les prévisions budgétaires ;
- normaliser les écritures en matières de paiement de créance et de recouvrement des recettes ;
- mettre à jour les documents comptables.

4. Direction Commerciale & Marketing

Cette Direction est chargée de :

- la commercialisation et la vente des espaces publicitaires que la RTNC met à la disposition des agences publicitaires pour le compte des tiers ;
- la production sur les spots et des émissions à caractère musical pour le compte des agences et des tiers.

Ceux-ci sont destinés à l'antenne radiotélévision pour la publicité et la couverture des événements et des manifestations.

5. Direction de la Redevance

Pour s'autofinancer, la RTNC a eu l'ingénieuse idée de créer la Direction de la redevance sur la radio et la télévision auprès des auditeurs et téléspectateurs de la Voix du peuple.

6. Direction des programmes radio

Elle s'occupe de la confection des grilles de programmes à la radio, la gestion et la diffusion des programmes à la radio.

7. Direction des programmes télévisés

Cette Direction a pour activités essentielles

- la confection et la diffusion des programmes de la télévision
- la gestion de l'antenne télévisée.

8. Direction des informations radio

Pour réaliser les missions lui dévolues, elle s'emploie

- collecter les informations, les traiter et les diffuser sous forme des émissions à produire à la radio ;
- confectionner les magazines d'informations à la radio.

9. Direction des informations télévisées

Elle se charge de la collecte, de l'élaboration, de l'étude et de la diffusion des informations en langue française à la télévision.

10. Direction de la RTNC 2

Considérée comme la deuxième chaîne de la RTNC, elle est chargée de la conception et de la préparation des programmes de télévision pour la culture et l'éducation en générale, les programmes scolaires et des enfants en particulier. Cette chaîne a une vocation provinciale. Elle couvre la ville de Kinshasa.

11. Direction de Radio Kinshasa

Cette Direction fait fonctionner la radio de proximité avec comme mission, aider la RTNC à faire face à la concurrence des radios locales implantées ou opérant à Kinshasa ou ses environs. Elle a une vocation provinciale.

12. Direction des Langues nationales

La Direction des Langues nationales se charge aussi de la collecte, de l'élaboration, de l'étude et de la diffusion des productions et des informations essentiellement en nos langues

nationales. C'est-à-dire en swahili, en tshiluba, en lingala et en kikongo.

13. Direction technique radio

Comme l'indique bien sa dénomination, elle s'occupe

- de la gestion et de la maintenance des équipements et des installations radio ;
- du suivi technique de la transmission des informations et l'antenne radio.

14. Direction technique TV

Cette Direction s'occupe essentiellement

- de la gestion et de la maintenance des équipements et des installations TV ;
- du suivi technique de la transmission des programmes à l'antenne.

15. Direction de l'Intendance Générale

L'autorité de la RTNC a confié à cette Direction les activités ci-après

- la gestion de l'ensemble des moyens matériels de la RTNC ;
- l'exécution de tous les travaux d'appui pour que les différentes Directions de la RTNC arrivent à réaliser les missions leurs confiées.

16. Direction de Sports radio TV

Elle est chargée de la recherche et de la diffusion des informations sportives nationales et internationales.

17. Direction de Ciné Production

De part sa domination cette Direction a pour vocation :

- la production des films
- la production des photos d'actualités
- la production des documents visuels destinés à l'antenne TV et la vente.

18. Direction de la RTNC Records & Médiathèques

Tout comme la Direction Commerciale et la Direction de la Redevance qui ont l'objectif de renflouer la caisse de la RTNC, la RTNC Records & Médiathèques se doit de valoriser les productions audiovisuelles de la RTNC. De même elle est chargée de la production des spectacles en concertation avec la Direction Commerciale.

19. Direction de l'Institut Congolais de l'Audiovisuel (I.C.A)

Elle s'emploie

- à la formation du Personnel appelé à œuvrer avec radio ou à la télévision ;
- au sondage d'opinions et au recyclage des agents ;
- à l'étude et à la recherche des voies et moyens audiovisuelles en RDC.

20. Direction Médico-sociale

Elle s'occupe principalement des œuvres sociales la polyclinique, la cantine, les sports, les enterrements et de tout ce qui touche à la vie sociale de l'agent de sa famille.

STATIONS PROVINCIALES

La RTNC est également représentée dans toutes les provinces. Chaque station est dirigée par un Directeur provincial. Il y a 10 stations provinciales :

- station provinciale du Bas-Congo à Matadi
- station provinciale du Bandundu à Bandundu
- station provinciale du l'Equateur à Mbandaka
- station provinciale du Kasai-Occidental à Kananga
- station provinciale du Katanga à Lubumbashi
- station provinciale du Kasai-Oriental à Mbuji-Mayi
- station provinciale du Province Orientale à Kisangani
- station provinciale du Sud Kivu à Bukavu
- station provinciale du Nord Kivu à Goma

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE DE LA GESTION ET DU RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU SEIN DE LA RADIO TELEVISION NATIONALE CONGOLAISE

Ce chapitre constitue le point de chute de notre travail. Il nous permet d'examiner la problématique de la gestion et du renouvellement des immobilisations corporelles à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC)

Section 1 Présentation des matériels d'analyse

1.1 Généralités

Le matériel d'analyse désigne l'ensemble des documents comptables et financiers internes ou externes susceptibles d'éclairer la lanterne de toute personne désirant connaître la situation financière de l'entreprise.

En ce qui nous concerne notre matériel d'analyse sera constitué essentiellement des bilans et tableaux de formations du résultat que la RTNC a produits entre 2007 et 2011.

1.2 Définitions

1.2.1 Bilan.¹⁷

Le bilan est un tableau qui traduit la situation patrimoniale de l'entreprise à un moment donné : il est le reflet plus ou moins fidèle de la situation à une date donnée et se subdivise en deux parties : l'actif à gauche et le passif à droite.

L'actif représente les avoirs de l'entreprise il indique l'emploi des ressources du passif, c'est-à-dire les ressources mises à la disposition de l'entreprise notamment les immobilisations, les réalisables, les disponibles.

Alors que le passif représente des dettes de l'entreprise, il indique l'origine des ressources mises à la disposition de l'entreprise notamment les fonds propres, les dettes à long et moyen terme et les dettes à court terme.

¹⁷ KOLA NZAU : Comptabilité générale, Kinshasa, CRIGDE, 2003, pp13-14

1.2.2 tableau de formation du résultat

Le tableau de formation du résultat est un document de synthèse qui permet d'obtenir le résultat net de l'exercice par paliers successifs.¹⁸

Le tableau de formation du résultat a pour finalité de renseigner sur l'activité de l'entreprise et d'indiquer comment le résultat a été obtenu. Pour cela, il regroupe sans forme de tableau liste :

- l'ensemble des charges que l'entreprise a supportées au cours d'un exercice. Celles-ci peuvent être des charges d'exploitation, des charges financiers ou des charges exceptionnelles ;
- l'ensemble des produits que l'entreprise a obtenus au cours d'un exercice. Ceux-ci peuvent être des produits d'exploitation, des produits financiers ou des produits exceptionnels.

La différence entre les produits et les charges fait apparaître un solde sur lequel viennent s'imputer les emplois obligatoires qui sont :

- la participation des salariés aux fruits d'expansion de l'entreprise ;
- l'impôt sur le revenu pour dégager le résultat de l'exercice qui apparaîtra au bilan.¹⁹

Les principaux paliers du TFR sont.²⁰

- 80 marges brutes
- 81 valeurs ajoutées
- 82 résultats brut d'exploitation et hors exploitation
- 83 résultat net d'exploitation et hors exploitation
- 84 résultat sur cession d'immobilisations et titres à court terme
- 85 résultat avant impôt
- 86 impôt sur les revenus professionnels et locatifs
- 87 résultats net de la période à affecter

¹⁸ MUKALARIHIYA KAMBALE : notes de cours de comptabilité générale, G1, ISC-Gombe , Kinshasa, 2009-2010

¹⁹ MUSHEMBULA : notes de cours d'analyse des états financiers, 3^e Graduat, ISC-Gombe, 2001-2002

²⁰ KINZONZI, MVUTUKIDI et Claude PEROCHON, comptabilité générale élémentaire, tome 1, éd.Foucher-CPCC, Paris, 1989, p.104

1.3 Présentation des états financiers de la RTNC

1.3.1 Bilans de la RTNC de 2009 à 2011

A. Bilan au 31 DECEMBRE 2009 ACTIF

Libellé	Montant brut	Amort	Montant net
I. VAL. IMMOBILISEES			
1. VALEURS INCORPORELLES	6.539.331.00	0.00	6.539.331.00
2. TERRAINS	1.158.003.303.04	0.00	1.158.003.303.04
3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15.197.513.277.24	866.142.205.08	15.197.513.277.24
4. CONSTRUCTIONS EN COURS	6.462.300.07	0.00	6.462.300.07
5. PRETS & AUTRES CREANCES A LT	507.078.00	0.00	507.078.00
6. PRETS & AUTRES CREANCES A MT	98.477.05	0.00	98.477.05
TOTAL VAL. IMMOBILISEES	16.369.124.316.83	866.142.205.08	15.502.982.111.75
II. VAL D'EXPLOITATION			
7. MATIERES & FOURNITURES	25.966.385.66	0.00	25.966.385.66
TOTAL VAL. D'EXPLOITATION	25.966.385.66	0.00	25.966.385.66
III. VAL.REALISABLES			
8. CLIENTS	146.698.732.385.49	113.830.206.055.81	146.698.732.385.49
9. SOCIETES APPARENTEES	2.140.828.00	0.00	2.140.828.00
10. DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	391.212.00	0.00	391.212.00
11. PRETS A MOINS D'UN AN	4.288.244.00	0.00	4.288.244.00
TOTAL VAL. REALISABLES	146.705.552.669.49	113.830.206.055.81	32.875.346.613.68
IV. VAL. DISPONIBLES			
12. BANQUE	32.167.241.06	0.00	32.167.241.06
13. CAISSE	7.966.494.14	0.00	7.966.494.14
TOTAL VAL. DISPONIBLES	40.133.735.20	0.00	40.133.735.20
TOTAL ACTIF	163.140.777.107.18	114.696.348.260.89	48.444.428.846.29

PASSIF

Compte	Libellé	Montant net
	I. FONDS PROPRES	
10	CAPITAL	11.629.130.948.64
12	REPORT A NOUVEAU	12.240.829.341.14
13	RESULTAT NET	-2.694.431.802.23
14	PLUS VALUES	4.488.107.815.19
15	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	1.224.272.070.88
16	EMPRUNTS/GARANTIE/LT	101.811.312.96
	TOTAL FONDS PROPRES	2.508.061.004.30
	TOTAL FONDS PROPRES	2.508.061.004.30
	II. DETTES A.C.T	
40	FOURNISSEURS	13.946.570.615.67
42	PERSONNEL	36.512.854.62
43	ETAT	18.807.941.26
45	SOCIETES APPARENTEES	5.415.943.20
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	5.415.049.148.69
47	COMPTE DE REGULARISATION	26.415.051.697.74
56	BANQUE	98.959.640.81
	TOTAL DETTES A.C.T	45.936.367.841.95
	TOTAL PASSIF	48.444.428.846.29

Source : Direction financière de la RTNC
Sous-direction : Comptabilité

B.BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF

N°CPTÉ	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT & PROVISIONS	MONTANT NET
	I. <u>VALEURS IMMOBILISEE</u>			
20	Valeur incorporelles immo	10.501.703,15	8.820.152,83	1.681.550,32
21	terrains	1.440.188.238,80	-	1.440.188.238,80
22	Autres immobilisations	17.370.595.384,34	3.224.829.927,87	14.145.765.456,53
23	Autres constructions	7.982.300,07	-	7.982.300,07
24	Av. et acpte/cdes/immo/en sour	45.756.475,00	-	45.756.475,00
	TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	18.875.024.101,36	3.233.650.080,64	15.641.374.020,72
	II. <u>VALEURS REALISABLES</u>			
	Clients	122.020.102.619,05	113.830.206.055,81	8.189.896.563,24
	Débiteurs et créditeurs divers	1.343.410,16	-	1.343.410,16
	Prêt à moins d'un an	15.206.891,59	-	15.206.891,59
	Total valeurs réalisables	122.036.652.920,80	113.830.206.055,81	8.206.446.864,99
	III. <u>VALEURS DISPONIBLES</u>			
	Banques	17.319.958,11		17.319.958,11
	Caisses	8.603.280,03		8.603.280,03
	TOTAL VALEURS DISPONIBLES	25.923.238,14	-	25.923.238,14
	TOTAL ACTIF	140.937.600.260,30	177.063.856.136,45	23.873.744.123,85

PASSIF

N°CPTE	ACTIF	MONTANT NET
	I. <u>FONDS PROPRES</u>	
10	Capital	11.629.130.948,64
12	Report à nouveau	14.935.261.143,37
13	Résultat net (perte)	1.202.915.064,54
14	Plus value & provisions réglementées	5.894.215.266,13
15	Subventions d'équipement	1.354.830.813,59
16	Emprunts & dettes à L/T& M/T	91.438.710,50
	TOTAL FONDS PROPRES	2.831.439.530,95
	II. <u>DETTES A COURT TERME</u>	
4	Fournisseurs	14.631.739.876,78
42	Personne	822.575.715,03
43	Etat	56.060.595,24
45	Sociétés apparentes	5.490.777,00
46	Débiteurs & créiteurs divers	5.520.642.883,41
50	Emprunt à moins d'un an	5.794.745,44
	Total dettes à court terme	21.042.304.592,90
	TOTAL PASSIF	23.873.744.123,85

C.BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF

N°CPT	INTITULE	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT &PROVISIONS	MONTANT NET
	I. <u>VALEURS IMMOBILISEE</u>			
	Valeur incorporelles immobilisées	10.501.703,15	10.501.703,15	
20	Valeur incorporelles immobilisées réévalués.	2.290.424,61	2.290.424,61	
21	Terrains	1.290.882.436,54	-	1.2990.882.436,5
22	Terrains réévaluées	199.878.570,81	-	199.878.570,8
23	Autres immobilisations	17.571.449.529,00	3.485.108.365,52	14.086.842.163,4
24	Autres immobilisations réévaluées	3.016.642.505,75	554.155.268,61	2.462.487.233,9
	Autres constructions en cours	14.272.900,07	-	14.272.900,0
	TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	22.105.918.066,93	4.052.055.762,09	18.053.862.304,8
	II. <u>VALEURS D'EXPLOITATION</u>			
31	Matières & fournitures	12.624.065,00	0,00	12.624.064,0
	TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION	12.624.065,00	0,00	12.624.065,0

PASSIF

N°CPTÉ	INTITULE	MONTANT NET
	I. FONDS PROPRES	
10	Capital	11.629.130.948,64
12	Report à nouveau	(16.138.176.207,91)
13	Resultat net (perte)	(1.703.248.805,77)
14	Plus value & provisions réglementées	7.993.596.559,17
15	Subventions d'équipement	1.333.726.019,19
16	Emprunts et dettes AL/T & M/T	222.840.922,90
1	TOTAL FONDS PROPRES	3.337.869.436,22
	II. VALEURS A COURT TERME	
40	Fournisseurs	15.432.812.594,20
42	Personnel	1.023.397.531,59
43	Etat	75.374.792,69
45	Sociétés apparentées	5.439.073,80
46	Débiteurs & créditeurs divers	6.549.006.616,05
47	Compte de régularisation	0,00
50	Emprunts à moins d'un an	4.103.971,00
56	banque	38.537.863,06
	TOTAL VALEURS DETTES A COURT TERME	23.128.732.442,39
	TOTAL PASSIF	26.466.601.878,61

1.3.2 TABLEAU DE FORMATION DE 2009 A 2011
A. TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE
2009.²¹

Cpte	Libellé	Débit	Crédit	Soldes
70	Ventes de marchandises	-	-	-
60	Stoks vendus	-	-	-
80	MARGE BRUTE	-	-	-
80	Marge Brut	-	-	-
71	Production Vendues	-	54.459.163.867.32	-
72	Production Stockées	-	-	-
73	Trav. Fait par Agt Econ. Pour lui-même	-	309.285.20	-
61	Mat et Fournitures Consommées	2.67.823.456.10	-	-
62	Transports Consommés	101.511.304.67	-	-
63	Autres Services Consommés	118.815.794.28	-	-
81	VALEUR AJOUTEE	2.388.250.555.05	54.459.473.152.52	52.071.222.597.47
81	Valeur ajoutée	-	52.071.222.597.47	-
74	Produit & profits divers	-	738.517.307.00	-
76	Subd. d'Expl.	-	1.514.998.290.95	-
64	Charges et pertes diverses	1.351.613.338.37	-	-
65	Charges du personnel	2.102.379.315.26	-	-
66	Impôt et Taxes	1.412.846.46.	-	-
67	Intérêts payés	5.270.685.06	-	-
82	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3.460.676.185.15	54.324.738.195.42	50.864.062.010.27
82	Résultat brut d'Expl	-	50.864.062.010.27	-
68	Dotation aux Amrts. Et provisions	52.671.588.863.67	-	-
83	RESULTAT NET D'EXPLOITATION			
83	Résultat Brut d'Expl	1.807.526.853.40	-	-
84	Résultat S/Session Immo & Titres	878.399.188.82	-	-
85	RESULTAT NET AV. IMPOTS & TAXES	2.686.426.042,22	-	2.686.426.042,22
85	Résultat Net Av.Impôts et Taxes	2.636.426.042,22	-	-
86	Impôts S/le revenu locatif et Professionnel	3.005.760	-	-
87	RESULTAT NET DE LA PERIODE A AFFECTER	2.694.431.802,22	-	2.694.431.802.22

²¹ Source direction financière de la RTNC, sous direction comptabilité

B. TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010.²²

Cpte	Libellé	Débit	Crédit	Solde
70	Virement de marchandise	-	-	-
60	Stocks vendus	-	-	-
80	Marge brute	-	-	-
80	Marge brute	-	-	-
71	Productions vendues	-	6.962.624.257,70	-
72	Productions stockées	-	-	-
73	Trav.fait par Agt Econ.Pour lui-même	-	-	-
61	Mat et fournitures consommées	2.098.478.049,64	-	-
62	Transports consommés	130.998.838,25	-	-
63	Autres services consommés	167.737.022,01	-	-
81	Valeur ajoutée	2.397.213.909,90	6.962.257,70	4.565.410.347,7
81	Valeur ajoutée	-	4.565.410.347,8	-
74	Produit& profits divers	-	2.709.869.488,14	-
76	Subvention d'exploitation	-	2.077.898.476,11	-
64	Charges et pertes diverses	7.151.520.420,40	-	-
65	Charges du personnel	2.664.711.102,21	-	-
66	Impôts et taxes	905.567,11	-	-
67	Intérêts payés	8.790.450,51	-	-
82	Résultat brut d'exploitation	9.824.927.064,54	9.353.178.312,05	472.915.228,17
82	Résultat brut d'Exploitation	472.749.228,17	-	-
68	Dotation aux armrts et provisions	730.165.836,37	-	-
83	Résultat net d'exploitation	1.202.915.064,54	-	1.202.915.064,54
83	Résultat net d'exploitation	1.202.915.064,54	-	1.202.915.064,54
84	résultats/Session Immo & tiers	-	-	-
85	Résultat net av.impôt & taxes	1.202.915.064,54	-	1.202.915.064,54
85	Résultats av.Impôts et taxes	1.202.915.064,54	-	1.202.915.064,54
86	Impôt S/le revenu locatif et professionnel	-	-	-
87	Résultat net de la période à affecter	1.202.915.064,54	-	1.202.064,54

²² Source direction financière de la RTNC, sous direction comptabilité

C. TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011²³

Cpte	Libellé	Somme Débit	Somme Crédit	Solde débit	Solde crédit
70	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
60	Stocks Vendus	0,00	0,00	0,00	0,00
80	MARGE BRUTE	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Production vendues	-	3.176.950.793,81		
72		-	0,00		
73	Production stockée	-	0,00		
61	Trav. Fat par Agt. Econ Pour	1.336.769.017,43	-		
62	lui-même.	203.123.363,17	-		
63	Matières et Fournitures Consommées Transports Consommés Autres services Consommes	305.260.079,96	-		
81	Valeur Ajoutée	1.845.152.460,56	3.176.950.793,81	-	1.331.798.333,25
74	Produits & profits divers	-	158.072.726,30	-	
76	Subv.d'Epl.&Hors Expl.	-	7.545.120.464,40	-	
77	Intérêts et Dividendes recus	-	0,00	-	
64		114.659.883.286,08	-	-	
65	Charges & pertes diverses	8.230.745.303,56	-	-	
66	Charges du Personnel	2.758.719,98	-	-	
67	Contribution & Taxes Intérêts	6.550.125,81	-	-	
82	RESULTAT BRUT D'EXPL & HORS EXPLOITATION	122.899.937.435,43	9.034.991.523,95	113.864.945,911,48	
78	Reprises S/Amortissement & Prov	-	112.951.557.893,81	-	
79	Prod&Services. Cedes a autres	-	0,00	-	

²³ Source direction financière de la RTNC, sous direction comptabilité

68	ets Dotations aux Amort & Prov	789.860.788,10	-	-	
69	Prod & Services recus d'autres ets.	0,00	-	-	
83	RESULTAT NET D'EXPLOIT & HORS EXPLOIT	114.654.806.699.58	112.951.557.893 .81	1.703.248.80 5,77	-
84	Résultat S/Ces Immo & Titre A C/T	0,00	0,00	0,00	-
85	Résultat net Av Contr. S/Résultat	1.703.248.805,77	1.703.248.805,7 7	-	0,00

Section 2 : Travaux préparatoires aux bilans financiers

2.1 Notions

Les bilans financiers sont généralement précédés par un certain nombre de travaux dits préparatoires. Ceux-ci portent essentiellement sur la déflation des états financiers, l'affectation des résultats comptables et le retraitement de certains postes des bilans.

2.2 déflation des états financiers

Comme d'autres entreprises congolaises, la RTNC fait face à l'inflation. Cette dernière est entre autre causée par la dépréciation de la monnaie nationale et pose le problème de comparaison notamment des bilans successifs. Mais, pour y arriver, on déflaté les bilans grâce aux coefficients de déflateurs.

1. Définition du coefficient déflateur

Le coefficient déflateur est un indicateur de prix utilisé pour supprimer l'influence de la variation de prix, quand on veut

mesurer et comparer dans le temps des variables économiques et réelles.²⁴

Il se calcule notamment en se référant aux cours de change du dollar américain pour notre pays, en Franc congolais

2. Formules et calculs

$$\text{Coefficient déflateur} = \frac{\text{taux de change (année de base)}}{\text{taux de change (année quelconque)}}$$

Les cours de change du dollar américain (USD) en franc congolais aux 31 décembre 2009 extrait du tableau synoptique du bureau des statistiques des paiements extérieurs de la Banque Centrale du Congo et ceux aux 31 décembre 2010 et 2011 obtenus de la Direction Financière de la RTNC se présentent comme suit :

- Au 31 décembre 2009 : 1\$ USD = 904,5319 FC
- Au 31 décembre 2010 : 1 \$ USD = 915, 1295 Fc
- Au 31 décembre 2011 : 1 \$ USD = 910, 8259 FC

Ainsi

- Coefficient déflateur 2009 = $904,5319/904,5319 = 1$
- Coefficient déflateur 2010 = $904,5319/915,1295 = 0,988$
- Coefficient déflateur 2011 = $904,45319/910,8259 = 0,9993$

Pour passer du franc courant au franc constant, nous utilisons la formule ci-après :

$$\text{MONTANT EN FRANC CONSTANT} = \text{MONTANT EN FRANC COURANT} \times \text{COEFFICIENT DEFLATEUR}$$

Cette formule sert d'élément neutralisateur de l'inflation et permet d'obtenir les bilans et les tableaux de formations du résultat déflatés.

²⁴ VALENTE M. : Dictionnaire économique financier-Banque –Comptabilité, Paris, éd. DALLOZ, 1993 P 222.

2.3 Affectation des résultats de la Radio Télévision Nationale Congolaise de 2009 à 2011

Le résultat d'un exercice comptable peut être un bénéfice ou une perte. S'est le tableau de formation du résultat qui le détermine.

Par principe, le bénéfice réalisé est affecté à la conservation et à la répartition la perte est plutôt reportée à nouveau ou compensée totalement ou partiellement.

La RTNC réalise que des pertes durant les trois années de notre étude.

Nous en présentons ci-après le tableau d'affectation

Tableau n°1 : affectation des résultats de la Radio Télévision Nationale Congolaise en millions de francs congolais de 2009 à 2011

Années	2009	2010	2011
Rubriques			
I. AVANT AFFECTATION			
1. Résultat de l'exercice	- 2.694	- 1.203	- 1.703
2. Report à nouveau	- 12.241	- 14.935	- 16.138
3. Total à affecter	- 17.935	- 16.138	- 17.841
II. AFFECTATION			
1. Réserves	-	-	-
2. Report à nouveau	- 14.935	- 16.138	- 17.841
3. Dividende	-	-	-
4. TOTAL AFFECTE	- 14.935	- 16.138	- 17841

Source : tableau élaboré par nous même sur base des états financiers de la RTNC

Au regard du tableau d'affectation ci-dessus, il se dégage que toutes les pertes de l'exercice ont été mises en report.

2.4 retraitement des bilans

Après le passage en revue des comptes des bilans, nous constatons qu'aucune retouche n'est à effectuer. Tous les comptes sont financièrement acceptables là ils sont :

Section 3 : Présentation financière des bilans

3.1 notions

« Le bilan qui sort des mains d'un comptable est à lire, car il présente une multitude de rubriques

Pour une analyse financière fiable, il faut procéder à la présentation financière des bilans qui consiste en l'affectation des résultats et au regroupement des postes du bilan en grandes masses de capitaux.

Il ya deux procédés pour présenter financièrement un bilan. Il s'agit de bilan condensé et de bilan synthétique.²⁵

3.2 Bilan condensé

Un bilan condensé est un bilan composé de sept rubriques, à savoir :

- 4 à l'actif : VIN, VE, VR et VD
- 3 du passif : fonds propres (F.P), DC&MT et DCT

Nous présentons ci-après les bilans condensés de la RTNC d'abord en franc courant, et ensuite en franc constant.

Tableau n°3 : Bilans condensés de la Radio Télévision Nationale Congolaise en millions de francs courants de 2009 à 2011.

Années	2009	2010	2011
Rubriques			
I. ACTIFS			
VIN	15.503	15.641	18.054
V.E	26	-	13
V.R	32.875	8.207	8.366
V.D	40	26	34
Total	48.444	23.874	26.467
II. PASSIF			
F.P	2.406	2.741	3.115
DL & MT	102	91	223
DCT	45.936	21.042	23.129
TOTAL	48.444	23.874	26.467

Source : tableau élaboré par nous même sur base des états financiers de la RTNC

²⁵ MUSHEMBULA-KIWA : op.cit

Tableau n°4 : bilans condensés de la Radio Télévision Nationale Congolaise en millions de francs congolais de 2009 à 2011

Années Rubriques	CD =1 2009	CD = 0,988 2010	CD = 0,993 2011
I. <u>ACTIF</u>			
VIN	15.503	15.453	17.928
VR	26	-	13
VR	32.875	8.109	8.307
VD	40	26	34
Total	48.444	23.588	26.282
II. <u>PASSIF</u>			
FP	2.406	2.708	3.093
DC &MT	102	90	222
DCT	45.936	20.790	22.967
TOTAL	48.444	23.588	26.282

Source : tableau élaboré par nous même sur base du tableau n°4 et des coefficients déflateurs

Commentaires

Les bilans ci-dessus reprennent les 7 grandes masses financières qui font généralement l'objet de l'analyse financière en millions de francs constants.

Les valeurs réalisables dominant à l'actif en 2009 et cèdent le leadership aux valeurs immobilisées en 2010 et 2011. A part les immobilisations qui, de manière globale, affichent un profil croissant, les autres rubriques de l'actif évoluent à la baisse.

Par contre, au passif ce sont les dettes à court terme qui se taillent la part du lion durant les trois années avec un profil décroissant. Les fonds propres qui viennent après sont croissants.

3.3 Bilan synthétique

Un bilan synthétique est un bilan composé de 4 rubriques, deux de chaque côté :

- Actif ; capitaux fixes (CF) et capitaux circulants (C.C)
- Au passif : capitaux permanents (CAP.PERM) et dettes à court terme (DCT)

Nous présentons ci-après les bilans synthétiques de la RTNC en millions de francs constants.

Tableau n°5 : Bilans synthétiques de la Radio Télévision Nationale Congolaise en millions de francs constants de 2009 à 2011

Années Rubriques	CD =1 2009	CD = 0,988 2010	CD = 0,993 2011
I. ACTIF			
CAP. FIXES	15.503	15.453	17.928
CAP.CIRC	32.875	8.135	8.354
Total	48.444	23.588	26.282
II. PASSIF			
CAP PERM	2.508	2.768	3.315
DCT	45.936	20.790	22.967
TOTAL	48.444	23.588	26.282

Source : tableau élaboré par nous même sur base des bilans condensés déflatés

Commentaires

Ce tableau nous indique les bilans synthétiques de la RTNC en millions de francs constants de 2009 à 2011. Les quatre masses financières atténuées y sont reprises avec prédominance des valeurs circulantes en 2009 et de valeurs immobilisées en 2010 et 2011 à l'actif. Par contre, au passif ce sont les dettes à court terme qui dominent.

Section 4 : Présentation graphiques des bilans

4.1 Généralités

La représentation graphique des bilans permet une lecture rapide et facile des données financières. C'est pour cette raison qu'elle exige au préalable l'établissement du tableau de cristallisation.

En effet, cristalliser un bilan, c'est réduire ses différents postes en quelques chapitres essentiels en les groupant en grandes familles comme pour le bilan condensé avec une différence, la transformation des valeurs absolues en pourcentage.

Une fois le tableau d cristallisation établi, le tracé du graphique de visualisation en particulier devient aisé

4.2 Tableau de cristallisations

Dans un tableau de cristallisation toutes les valeurs absolues des rubriques bilantaires sont calculées en pourcentage par rapport au total du bilan.

Pour des raisons de commodité, nous arrondissons les pourcentages, soit à l'unité supérieurs, soit à l'unité inférieure : mais le total du bilan donne toujours 100%.

Tableau n° 6 : cristallisation des bilans de la Radio Télévision Nationale Congolaise de 2009 à 2011 en millions de francs constants.

Années Rubriques	2009	%	2010	%	2011	%
I. <u>ACTIF</u>						
VIN	15.503	32	15.452	66	17.928	68
VE	26	0	-	0	13	0
VR	32.875	68	8109	34	8.307	32
VD	40	0	26	0	34	0
TOTAL	48.444	100	23.588	100	26.282	100
II. <u>PASSIF</u>						
FP	2.406	5	2.708	12	3.093	12
DC & MT	102	0	90	0	222	1
DCT	45.936	95	20.790	88	22.967	87
TOTAL	48.444	100	23.588	100	26.282	100

Source : Tableau élaboré par nous même sur base du tableau n°4

Commentaires

Ce tableau nous donne l'évolution des bilans condensés de la RTNC en millions de francs constants de 2009 à 2011 avec, pour chaque masse financière, sa proportion par rapport aux capitaux investis.

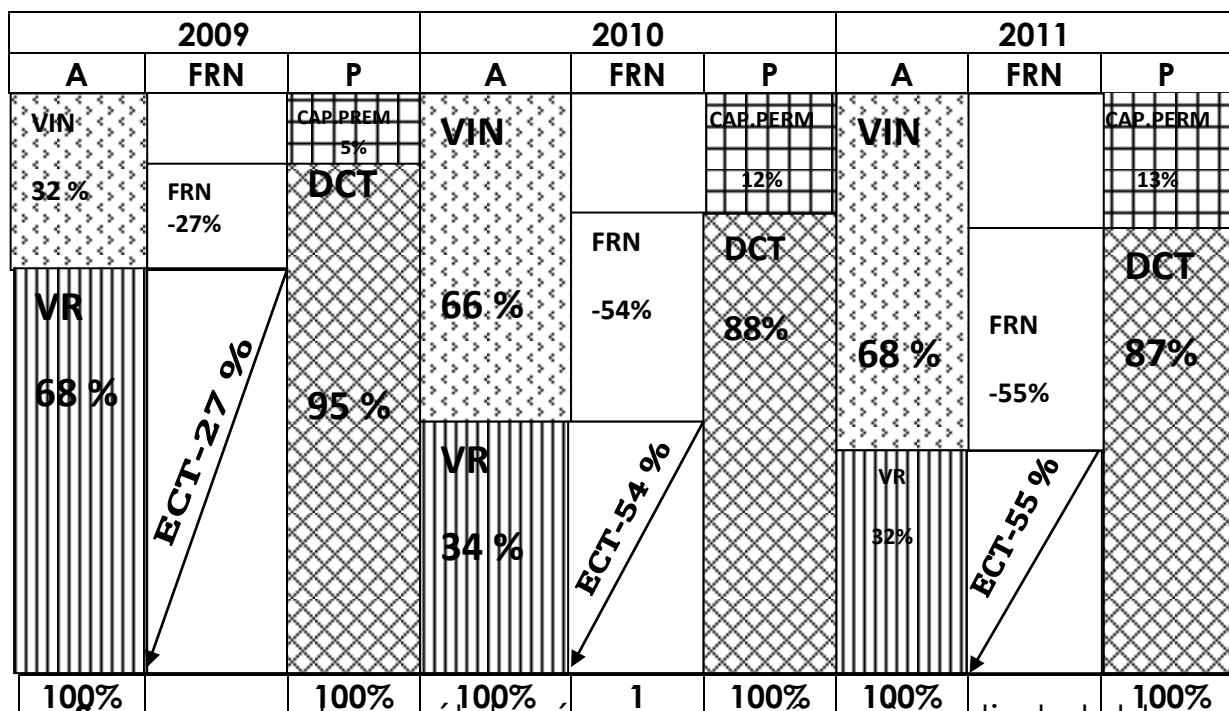
Les mêmes tendances de dessinent. Les valeurs réalisables et les dettes à court terme dominant en 2008 respectivement à l'actif et au passif. En 2010 et 2011, ce sont les valeurs immobilisées qui sont en tête de liste tandis que les dettes à court terme conservent sa domination au passif.

4.3 le graphique de visualisation

Il reprend les valeurs relatives de chaque rubrique contenue dans le tableau de cristallisation.

Nous présentons ci-après le graphique de visualisation de la Radio Télévision Nationale Congolaise pour la période sous étude.

Graphique n°1 : Graphique de visualisation de la Radio Télévision Nationale Congolaise



Source : graphique élaboré par nous même à partir du tableau de cristallisation.

Echelle arithmétique : 1 cm = 10%

Légende

VIN

CAP. PER

VR

DCT

Commentaires

Le graphique de cristallisation ci-haut est établi sur base des bilans cristallisés. Il reprend le pourcentage des masses

financières par rapport aux capitaux investis et permet d'apprécier l'évolution du fonds de roulement net et de l'écart du court terme.

Il s'en dégage que le fonds de roulement net et l'écart du court terme sont restés malheureusement négatifs avec un profil croissant en valeur absolue.

Section 5 : immobilisations corporelles de la Radio Télévision Nationale Congolaise « RTNC »

Le compte 22 autres immobilisations corporelles enregistre les immobilisations corporelles de la RTNC. Elles sont regroupées en 9 catégories ci-après :

Nature d'immobilisation	Type d'immobilisation
1. appareils cellulaires	Matériel de communication
2. disque dur	Matériel informatique
3. ouvrages spéciaux (revue de droit)	Bibliothèque
4. double SPLIT (studio Maman ANGEBI)	Matériel de climatisation
5. deux salons Louis XIV	Matériel mobilier de bureau
6. imprimante	Matériel informatique
7. poste téléviseur	Matériel d'exploitation
8. split (rédaction info TV)	Matériel de climatisation
9. cassette S 250, audio	Matériel d'exploitation

Les amortissements sont classés d'après la méthode dégressive et aux taux d'amortissement ci-après :

N°	Date d'acquisition	Nature d'immobilisation	Type d'immobilisation	Durée de vie	Taux d'amortissement
1.	4/01/2009	app. cellulaire	Matériel de communication	2	100%
2.	27/01/2009	disque dur	Matériel informatique	5	20%
3.	25/03/2009	ouvrages spéciaux	Bibliothèque	10	10%
			Matériel de	5	20%

4.	2/06/2009	double split (studio maman Angebi)	climatisation		
5.	13/03/2009	deux salons Louis XIV	Matériel de bureau, mobilier	10	10%
	06/04/2010	Deux salons Louis XIV	Matériel de bureau, mobilier	10	10%
6.	17/02/2011	Deux salons Louis XIV	Matériel de bureau, mobilier	10	10%
7.	2009,2010 et 2011	Imprimante	Matériel Informatique	5	20%
8.	2009,2010 et 2011	Poste téléviseur	Matériel d'exploitation	10	10%
9.	08/08/2009, 2010 et 2011	Split (Rédaction info. TV)	Matériel de climatisation	5	20%
10.	24/08/2009	Cassette 520, audio	Matériel d'exploitation	10	10%

L'amortissement dégressif procure à la RTNC un avantage fiscal dans la mesure où il permet la translation d'impôt sur quelques années. Ce qui est financièrement avantageux pour elle.

Section 6 : le degré de vétusté des immobilisations corporelles de la Radio Télévision Nationale Congolaise

Le degré de vétusté des immobilisations corporelles est un ratio qui a pour but de contrôler le taux de vieillissement des immobilisations et n'a de signification que s'il est calculé par catégories d'immobilisations (sauf pour les très grandes sociétés où ce ratio calculé sur les grandes masses peut avoir une signification globale : il s'agit alors d'information générale et non d'un élément de contrôle de gestion).

La nature de ratio démontre pourquoi il est nécessaires de faire apparaître au bilan les valeurs brutes et les amortissements de toutes les immobilisations en service qu'elles soient complètement amorties ou non.

La connaissance de ce ratio est parfois un moyen (et loin d'être le seul) de démontrer l'urgence d'un renouvellement.

$$\text{Ratio de vétusté} = \frac{\text{amort.cumulés des immob.en service}}{\text{valeur brute des immobilis.en service}}$$

Nous calculons ci-après les ratios de vétusté des immobilisations corporelles de la Radio Télévision Nationale Congolaise.

Années Eléments	2009	2010	2011
1. Amortissement cumulés	866	3.225	4.039
2. Immobilisations brutes	15.195	17.371	20.588
3. Ratio de vétusté	0,0570	0,1857	0,1962

Source : nos calculs à partir des bilans de la RTNC

Commentaires

Ce tableau nous donne de manière générale, le degré de vétusté des immobilisations corporelles de la RTNC de 2009 à 2011.

Il en ressort que le ratio de vétusté a évolué durant cette période à la hausse. Les immobilisations corporelles ont perdu respectivement 5,75%, 18,57% et 19,62% respectivement en 2009, 2010 et 2011. Le taux moyen de vétusté de la période est donc de 14,63%.

Ce qui porte à croire que les immobilisations corporelles de la RTNC sont dans l'ensemble jeunes.

Sections 7 : Contribution de l'amortissement au renouvellement des immobilisations.

Le renouvellement des immobilisations constitue une précaution majeure pour les dirigeants de l'entreprise.

En effet, non seulement que les immobilisations usées doivent être remplacées mais surtout elles doivent l'être par des investissements qui prennent en compte l'évolution technologique afin de satisfaire aux exigences des consommateurs qui sont influencées par la vérsalité de la mode et des goûts. Il se dégage une nette différence entre la valeur d'acquisition de l'immobilisation amortie et sa valeur de remplacement. Des plus, les fonds générés par les amortissements cumulés même réévalués ne sont pas disponibles et ne sont pas exclusivement utilisés pour assurer le remplacement de l'immobilisation pour laquelle ils ont été constitués. Pour ne pas rester oisifs, au fur et à mesure de leur constitution, ces fonds sont utilisés comme autofinancement pour financer d'autres immobilisations.

La contribution de l'amortissement au renouvellement des immobilisations est donnée par la formule suivante :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{amortis.de l'exercice} \times 100}{\text{investissement de l'exercice}}$$

Tableau n°10 : Taux de contribution de l'amortissement de 2009 à 2011

Années Eléments	2009	2010	2011
1. Amort. de l'exercice	1.966.924,86	2.903.608,46	2.902.908,46
2. Investis exercice	16.993.420,6	17.743.540,6	16.743.540,6
3. ratio	11,57%	16,36%	17,34%

Source : nos calculs à partir du tableau des immobilisations et amortissements de la RTNC.

Commentaires

Il ressort de ce tableau que l'amortissement a contribué à l'acquisition, mieux au financement des immobilisations pour 11,57%, 16,36% et 17,34% respectivement en 2009, 2010 et 2011. Ceci confirme ce que nous avons dit avant. Quelque soit le taux de contribution, l'amortissement ne finance pas la totalité de l'investissement.

Section 7 : problématiquement du renouvellement des immobilisations corporelles à la Radio Télévision Nationale Congolaise

Le renouvellement des immobilisations constitue une préoccupation majeure pour les dirigeants des entreprises. En effet, non seulement que les immobilisations usées doivent être remplacées mais surtout elles doivent l'être par des investissements qui tiennent compte de l'évolution technologique afin de satisfaire aux exigences des consommateurs et les téléspectateurs pour la RTNC, qui sont influencés par la variété de la mode et des goûts.

CONCLUSION

Nous arrivons au terme de notre travail de fin de cycle de graduat, il a porté sur la problématique de la gestion et du renouvellement des immobilisations corporelles à la Radio Télévision Nationale Congolaise, RTNC, de 2009 à 2011.

Pour le rédiger, nous l'avons subdivisé en deux parties. La première s'est intitulée approche théorique de l'étude a été développée en deux chapitres le premier a traité des Généralité sur les immobilisations et le deuxième chapitre porte sur l'étude des amortissements pour dépréciations.

Tandis que la deuxième partie s'est intitulée approche pratique de l'étude de la Radio Télévision Nationale Congolaise, dans son premier chapitre (Chapitre trois) à parlé de la présentation de la RTNC et son deuxième chapitre (chapitre quatre) a examiné la problématique de la gestion et du renouvellement des immobilisations corporelles à la RTNC de 2009 à 2011.

Analyse faites, les observations suivantes ont été faites :

Il en ressort que le ratio de vestusté a évolué durant cette période à la hausse 2009 à 2011. Les immobilisations corporelles ont perdu respectivement 5,7%, 18,57%, et 19,62% respectivement en 2009, 2010 et 2011. Le taux moyen de vestusté de la période est donc de 14,63%.

Il ressort que les amortissements a contribué à l'acquisition, mieux au financement des immobilisations pour 11,57% , 16,36% et 17,34% respectivement en 2009, 2010 et 2011. Ceci confirme ce que nous avons di avant. Quelque soit le taux de contribution, l'amortissement ne finance pas la totalité de l'investissement

Table des matières